

	Assemblée Générale Ordinaire	GOUV-AG-ENR-002
	COMPTE RENDU	Version du 27/09/2024 1 page

DATE : 27-09- 2024

Notre président, Jen Luc Brun, ouvre la séance dans les locaux de l'UDAF, à 14 h 20, en remerciant tous les présents, membres, élus, partenaires et financeurs et excuse les absents.

Cette seconde AG de l'année 2024, pour l'activité 2023, a pour but de valider les comptes 2023 par le commissaire aux comptes désigné à l'AG ordinaire de juin.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'AG du 21-06-2024.
- 2) Complément au rapport moral 2023
- 3) Présentation du bilan financier par notre expert-comptable
- 4) Rapport du commissaire aux comptes.
- 5) Point d'actualité 2024
- 6) Questions diverses. Aucune n'a été reçue.

Après lecture, le PV de l'AG du 21-06-2024 est approuvé.

Complément au rapport moral par le président

Les guerres et les conflits de par le monde sont évoquées ainsi que le rôle de l'Afpli qui est de permettre aux personnes, qui viennent chercher refuge, de s'intégrer dans notre société.

Rapport financier de Caroline Cellucci, notre Expert-Comptable de la Cogep.

Comparaison est faite entre les comptes 2022 et 2023. Les ressources ont augmenté (de 175 450 € en 2022 à 236 550 € en 2023) grâce à une dotation exceptionnelle pour le poste de Thomas. Mais les charges ont augmenté de 20% (passées de 46 303 € à 66 585 €).

Cela est dû à un renouvellement du matériel informatique, au litige avec une salariée qui occasionne des frais d'avocat, à l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes.

Le compte de résultat définitif est de 8423 €, contre 890 € l'an passé. C'est correct mais encore fragile. Nos fonds propres ne nous permettent que 25 jours de fonctionnement, ce qui est peu.

Rapport du Commissaire aux comptes et validation des résultats

Le commissaire aux comptes, du cabinet Perrin-Bondoux, déclare nos comptes réguliers et sincères.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Actualités 2024

-Nous n'avons, actuellement, pas de signe de l'Etat à propos des charges pour les Ukrainiens, ni de la reconduction de l'indemnité de 50 000 pour le salaire de Thomas.

-L'action pour la semaine de l'intégration est évoquée avec un point fort le mercredi 16 octobre à l'AFPLI.

La séance est levée à 17 et se prolonge,
par le verre de l'amitié